

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 31/07/2025 - 4870 - 2014 B 00578 - 803 250 273 - ZIVAL  
INTEGRATIONS INDUSTRIELLES VALENCIENNOISES



**AUDIT & GESTION**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

**SAS 2IVAL**  
**9, Rue George Stephenson**  
**Zone Technopole Transalley**  
**59300 FAMARS**

\*\*\*\*\*

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

15-17 Avenue d'Amsterdam  
59300 VALENCIENNES  
Tél : 03.27.28.12.68

COMPTAVAL AUDIT ET GESTION  
S.A.R.L au capital de 10 000 €  
Société d'Expertise Comptable  
Commissaire aux Comptes  
15-17 Avenue d'Amsterdam  
59 300 VALENCIENNES  
Tél : 03.27.28.12.68

Valenciennes, le 31 Mars 2025

### ATTESTATION D'EXPERT COMPTABLE

#### MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise « 2IVAL SAS » pour l'exercice du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joint, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	3 927 727 €
- Chiffre d'affaires	8 152 997 €
- Résultat net comptable	498 926 €

B. CHRZAN

Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société : **COMPTAV**  
 3 rue George Stephenson Technopole Ibarballe  
 59300 FAMARS

Adresse du siège social :

SIRET : 8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 4 9 Mèl : philippe.spillier@comptav.com

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées : **Ingénierie, études techniques**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	658 354	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	47 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Société d'investissement immobilier cotée
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

**F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?  OUI  NON Si oui, indication du logiciel utilisé : **SAGE**

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
COMPTAV AUDIT ET GESTION 15-17 Avenue d'Amsterdam 59300 VALENCIENNES Tél: 0327281268	Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Date : 27032025 Lieu : FAMARS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire :
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :	Signature :

<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	440 000
	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>	
		<b>e</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>f</b>	
		<b>g</b>	
		<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>4</sup>		<b>i</b>	441
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>	439 559
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>	440 000

<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Philippe SPILINGART Président 118 Rue Pasteur 59043 QUAROUBLE	1						
Horizon CR 17 Rue de l'Abbaye 59042 CAPPELLE-EN-PEVELE	449						
Mickael RYCKEBER 17 Rue de l'Abbaye 59042 CAPPELLE-EN-PEVELE	1						
Maxence LILBECQ 73 Rue Edouard Vaillant 59199 HERSONNES	1						
SESIM 140 TECHNOPOLE TRANSALLEY 9 59300 FAYARS	2548						

<b>I DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(1)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(2)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : <u>2IVAL</u>		1   2				
Adresse de l'entreprise : <u>9 rue George Stephenson Technopole Transalley 59300 FAMAIS</u>		1   2				
Numéro SIRET : <u>8 0 3 2 5 0 2 7 3 0 0 0 4 9</u>			Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	34 020	33 760	260
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	253 599	146 323	107 276
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	274 268	127 584	146 684
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	<i>«Ceatiric»</i>	<i>compagne à Pouignat</i>		
Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts	BF	BG	16 000		16 000	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	48 500		48 500	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>626 387</b>	<b>307 667</b>	<b>318 720</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	72 597	BM	72 597
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP	811 659	BQ	811 659
		Produits intermédiaires et fins	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	14 575	BW	14 575
CIRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	757 224	BY	757 224	
	Autres créances (3)	BZ	65 667	CA	65 667	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 871 607	CG	1 871 607	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	15 680	CI	15 680	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>3 609 008</b>	<b>CK</b>	<b>3 609 008</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>4 235 394</b>	<b>307 667</b>	<b>3 927 727</b>		
Renvois : 1. Dont de et au bal *		2. Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes	CP	6 000	3. Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de précaution	Immobilisations	Stocks :			Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ZIVAL		N°ant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 30 000...)	DA	30 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... ..	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	859 475		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	498 926		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DI	1 391 401		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	611 490		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	9 595		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	726 012		
	Dettes fiscales et sociales	DY	984 464		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	32 433		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	172 333		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 536 326		
	Écarts de conversion passif *	(V)			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 927 727		
RÉUNIONS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 190 391		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 340			

Désignation de l'entreprise :		2 IVAL		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	31 449	FB	FC	31 449	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG	5 069 794	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		5 101 243	FK	FL	3 051 754
	Production stockée *				FM	194 880	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	5 820	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	34 756	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	8 388 453
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	4 254	
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	1 144 256	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	(16 139)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 177 250	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	49 749	
	Salaires et traitements *				FY	1 551 554	
	Charges sociales (10)				FZ	704 256	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements * (14)		GA	80 279	
			} - dotations aux provisions		GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE	4		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 695 463	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	692 990	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	24 431	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	24 431	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(24 431)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	668 559	

④

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire article 53 A  
du code général des impôts

Désignation de l'entreprise		ZIVAL		Néant <input type="checkbox"/>		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	20 805	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	10 917	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	31 722	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	7 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	25 198	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	32 197	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(476)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	169 157	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	8 420 174	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	7 921 248	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	498 926	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	20 805
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	50 378
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	ter	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	34 756
	10	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	
	11	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
12	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
13	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
14	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre 7) et le joindre en annexe :			Exercice N		
cessions d'immobilisations			7 000	Produits exceptionnels		
regul cpt de tiers				10 917		
Amort exceptionnels déménagement			25 198	20 805		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
regul cpt de tiers				Produits antérieurs		
				20 805		

Designation de l'entreprise		2IVAL				Neant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice		Augmentations		
						Concessions à une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		
						Acquisitions, creations, apports et virements de poste a poste		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	34 020	KE		
CORP	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	203 237	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	189 024	KX
	Matériel de transport *					KY	83 866	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	85 891	LD
	Emballages récupérables et divers *					LE		LG
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LJ
	Avances et acomptes					LK		LM
	TOTAL III				LN	562 017	LO	76 206
	FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
Autres participations			8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	76 700	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	76 700	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	672 737	OH	76 206	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste a poste		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence		
				1		3		
				par cessions a des tiers ou mises finis service au resultant d'une mise en equivalence		4		
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	34 020 IX	
CORP	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst gales, agenets et am des constructions		IS	MG	MH	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	253 599 ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenets, aménagements divers		IU	MM	MN	136 058 MO	
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	56 294 MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	81 916 MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
TOTAL III			IY	NG	110 357 NH	527 867 NI		
FINAN	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU	M7	OW	
	Autres participations			IO	OX	OY	OZ	
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	12 200 2F	64 500 2G	
	TOTAL IV			I3	NJ	12 200 NK	64 500 2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	OK	122 557 OL	626 387 OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\* Ne pas reporter de montant des ventes \*

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31 12 2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Designation de l'entreprise : 2IVAL Neant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan, de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2052.

Désignation de l'entreprise ZIVAL Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		FL		EM		FN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	32 172	PF	1 588	PG		PH	33 760
TOTAL I		RK	32 172	RM	1 588	RN		RO	33 760
Terrains		PI		PL		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	112 040	QA	34 283	QB		QC	146 323
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	40 968	QE	40 790	QF	52 965	QG	28 793
	Matériel de transport	QH	61 136	QI	12 337	QJ	22 265	QK	51 208
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	59 231	QM	16 479	QN	28 127	QO	47 583
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	273 375	QV	103 889	QW	103 357	QX	273 907
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	305 547	UP	105 477	UQ	103 357	UR	307 667

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU			RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4
	Inst. gdes, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	I1			I2
Inst. techniques mat. et outillage	I3	I4	I5	I6	I7	I8			I9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gdes, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NI									NY
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NI	NU			NV	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU			NV	
Total général dérogatoire (NP + NQ + NR)	NW			Total général dérogatoire (NS + NI + NU)	NY			Total général dérogatoire (NW - NY)	NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 84 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		2.IVAL			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TX	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % <sup>(1)</sup>	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Designation de l'entreprise		ZIVAL		Neant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	16 000	UR	US 10 000	
	Autres immobilisations financières		UT	48 500	UV	UW 48 500	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	757 224	757 224		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO))		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 400	2 400		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	56 459	56 459	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 808	6 808		
	Charges constatées d'avance		VS	15 680	15 680		
	TOTAUX		VT	903 071	VU 844 571	VV 58 500	
RENNVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	5 500			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 340	1 340		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	610 150	264 215	345 935	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	726 012	726 012			
Personnel et comptes rattachés		8C	367 525	367 525			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	325 394	325 394			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	46 526	46 526		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	237 205	237 205		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 813	7 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	9 595	9 595			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 433	32 433			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z					
Produits constatés d'avance		8L	172 333	172 333			
TOTAUX		VY	2 536 326	VZ 2 190 391	345 935		
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	28 500	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	346 183	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2025 - Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise <b>ZIVAL</b>		Formulaire déposé au titre de ITR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le									
							3	1	2	2	0	2	4			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFIC COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à ITR)												WA	498 926		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)												WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)												WF	6 000		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option												RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WI			
	Amendes et pénalités												WJ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *															
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2052-NOT-SD)													169 157		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires fiscaux		à l'article 209-B du CGI		L7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme												- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		18
												- imposées au taux de 0 %		ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *												- Plus-values nettes à court terme		WN		
												- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)													XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-8 et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	3 010			
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3			
												<b>TOTAL I</b>	WR	700 854		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *													WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)													WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme												- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV	
													- imposées au taux de 0 %		WH	
													- imposées au taux de 19 %		WP	
													- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
													- imputées sur les déficits antérieurs		NB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													T6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					XA					
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)													ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *													ZY			
Majoration d'amortissement *													XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		OV	Société investissant dans un secteur d'activité		K3	Zones de revitalisation urbaine		PA			XF				
	Bassin d'emploi à développer (art. 39-1-10)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 39-1-10)		IF	Zones d'activités économiques		XC							
	Le régime des zones		L2	Zones de revitalisation urbaine (art. 39-1-10)		PC	Zones de développement économique (art. 39-1-10)		PB							
				Zones d'investissement (art. 39-1-10)		L5	Zones de développement économique (art. 39-1-10)		PT							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)													XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de dividende (art. 39-1-10)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		YC			XG				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		YV	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39-1-10)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>												<b>TOTAL II</b>	NH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	700 854				XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS) *													ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS) *																
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFIC (ligne XX) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	700 854				XO					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD



Désignation de l'entreprise <u>ZIVAL</u>		Neant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 - YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 <sup>er</sup> bis A1, 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	169 294
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAL X (YN - ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2		YN	YO
		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire article 53 A  
du 906 de l'annexe III de l'annexe I

Désignation de l'entreprise : <u>2IVAL</u>										Scant <input type="checkbox"/> *			
CHIFFRES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD		(83 702)				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	356 298		Dividendes			ZE		440 000			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions			ZF					
	<b>TOTAL I</b>	OF	356 298		Report à nouveau			ZG					
										<b>TOTAL II</b>		ZH	356 298
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N°			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	C (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J-						253 253	YQ	53 664			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
CHARGES	- Sous-traitance								YT	1 682 178			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	C (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≥ 6 mois) J8							NQ	497 666			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	974 639			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	58 467			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes	C (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) FS							ST	964 301			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	4 177 250	
IMPÔTS	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	16 535			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C (dont taxes intérieures de consommation sur les produits, im rétrocessions) ZS							QZ	33 214			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	49 749	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	1 174 773			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 070 478			
DIVIDENDES	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *								OB	1 496 819			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK				
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Si non 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

\*1) Ce cadre est destiné à être complété par l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 et dans la notice n° 2058/NOI pour le régime de groupe.

Désignation de l'entreprise : ZIVAL Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette reévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1	Install. gene. ag	54 365	54 365		
	2	Matériel de trans	41 264	22 265		1 999
	3	Matériel de burea	29 272	25 272		
	4	Modèlier	2 855	2 855		
	5	Dépôts	6 700			6 700
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2	10 917	3 917	3 917			
	3						
	4						
	5	6 700					
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de reévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(9)</small></b>			3 917			
	<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <small>(10)</small></b>			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)	
	<b>CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <small>(11)</small></b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire, article 53 A du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 2IVAL Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises « autres » à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% <sup>①</sup> ou 12,8% <sup>②</sup>	
② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées, exclus du régime du long terme, art. 219 I à <del>sezo</del> 0 bis du CGI <sup>①</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieure à 22,8 M€ art. 219 I à <del>sezo</del> 0 du CGI <sup>①</sup> .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs imputables restant à déclarer à la clôture du dernier exercice	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F+G-H
	À 19% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15% ou 19%		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs imputables restant à déclarer à la clôture du dernier exercice	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

\* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% - article 219 I à du CGI, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise <u>2 IVAL</u>					Neant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 80325027300049

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 9 rue George Stephenson Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2498
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	3
Total des lignes P1 + P2	P5	5	Total des lignes P3 + P4	P6	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.S.U. Dénomination Horizon CR  
 N° SIREN (si société établie en France) 812945107 % de détention 14,97 Nb de parts ou actions 449  
 Adresse : N 17 Voie Rue de l'Abbaye  
 Code Postal 59242 Commune CAPPELLE EN-PEVELE Pays

Forme juridique SC Dénomination CIGOM  
 N° SIREN (si société établie en France) 814246114 % de détention 44,93 Nb de parts ou actions 2545  
 Adresse : N Voie ZAC TECHNOPOLE TRANSALLEY  
 Code Postal 59300 Commune FAMARS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N Voie  
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
 Adresse : N Voie  
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)  
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance: Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N Voie  
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)  
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions  
 Naissance: Date N° Département Commune Pays  
 Adresse : N Voie  
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables, janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Neant  \*

EXERCICE CLOS LE 31122024

N SIRET 80325027300049

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2IVAL

ADRESSE (voie) 9 rue George Stephenson Technopole Transalley

CODE POSTAL 59300 VILLE FAMARS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2025	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
			Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		1 806	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		3 010	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

### I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

#### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

#### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

#### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

#### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

#### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits charges et/ou capacités de déduction et le montant





**AUDIT & GESTION**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

**SAS 2IVAL  
9, Rue George Stephenson  
Zone Technopole Transalley  
59300 FAMARS**

\*\*\*\*\*

**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

15-17 Avenue d'Amsterdam  
59300 VALENCIENNES  
Tél : 03.27.28.12.68

**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 3 927 727,41 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 498 926,44 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

## COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

## 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

### 1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Concessions et droits similaires	de 01 à 05 ans
Installation sur sol d'autrui	10 ans
Matériel et outillage industriels	de 04 à 5 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de transport	de 03 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 5 ans
Mobilier	05 ans

**1.2 - STOCKS**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

**1.3 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**2 - CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

## 3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	34 020		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	203 237		50 362
Autres install., agencements, aménagements	189 024		
Matériel de transport	83 866		1 692
Matériel de bureau, informatique, mobilier	85 891		24 152
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	562 017		76 206
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	76 700		
TOTAL	76 700		
TOTAL GENERAL	672 737		76 206

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			34 020	34 020
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels			253 599	253 599
Autres install., agencements, aménagements		52 965	136 058	136 058
Matériel de transport		29 264	56 294	56 294
Matériel de bureau, informatique, mobilier		28 127	81 916	81 916
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		110 357	527 867	527 867
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		12 200	64 500	64 500
TOTAL		12 200	64 500	64 500
TOTAL GENERAL		122 557	626 387	626 387

## 4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	32 172	1 588		33 760
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels	112 040	34 283		146 323
Installations, agencements divers	40 968	40 790	52 965	28 793
Matériel de transport	61 136	12 337	22 265	51 208
Matériel de bureau, informatique, mobilier	59 231	16 479	28 127	47 583
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	273 375	103 889	103 357	273 907
TOTAL GENERAL	305 547	105 477	103 357	307 667

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 588				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels	34 283				
Installations, agencements divers	40 790				
Matériel de transport	12 337				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	16 479				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	103 889				
TOTAL GENERAL	105 477				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

## 5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	16 000	6 000	10 000
Autres immobilisations financières	48 500		48 500
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	757 224	757 224	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 400	2 400	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	56 459	56 459	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	6 808	6 808	
Charges constatées d'avance	15 680	15 680	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>903 071</b>	<b>844 571</b>	<b>58 500</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	5 500		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	1 340	1 340		
- plus d'un an	610 150	264 215	345 935	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	726 012	726 012		
Personnel et comptes rattachés	367 525	367 525		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	325 394	325 394		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	46 526	46 526		
- T.V.A.	237 205	237 205		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	7 813	7 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 595	9 595		
Autres dettes	32 433	32 433		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	172 333	172 333		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 536 326</b>	<b>2 190 391</b>	<b>345 935</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	28 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	346 183			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

**6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)****6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	252
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	252

**6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 476
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 171
Dettes fiscales et sociales	505 311
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	550 958

**6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	15 680	172 333
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	15 680	172 333

Commentaires:

**6.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	3 000	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	3 000	10,00

Commentaires:



**7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)****7.1 - EFFECTIF MOYEN**

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	13	
Employés	2	
Ouvriers	6	
TOTAL	34	

Commentaires:

## ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 04/04/2025

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
<b><u>I - Situation financière en fin d'exercice</u></b>					
a ) Capital social	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b><u>II - Résultat global des opérations effectives</u></b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	8 152 997	8 002 583	6 479 298	4 637 448	5 066 709
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	773 560	550 672	694 115	224 276	579 609
c ) Impôt sur les bénéfices	169 157	119 624	157 035	54 500	150 974
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	604 403	431 048	537 080	169 776	428 635
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	498 926	356 298	480 067	148 946	393 523
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b><u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u></b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
<b><u>IV - Personnel :</u></b>					
a ) Nombre de salariés					
b ) Montant de la masse salariale	1 551 554	1 450 597	1 295 258	1 137 008	1 101 479
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	704 256	634 395	541 182	447 833	546 006

**Observations complémentaires**

## ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 04/04/2025

## 8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p> <p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

# 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 30 000 €uros

Siège social : 9, Rue George Stephenson  
ZA Technopole Transalley  
59300 – FAMARS  
RCS VALENCIENNES : 803 250 273



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025



L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin.

Les actionnaires de la SAS 2iVAL Intégrations Industrielles Valenciennes, société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €uros, divisé en 3 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège Social, 9, rue George Stephenson – ZA Technopole Transalley à FAMARS (59300), sur convocation de la présidence.

### Sont présents ou représentés :

- Monsieur Philippe SPLINGART propriétaire d'une action	1
- Monsieur Maxence DELBECQ propriétaire d'une action	1
- Monsieur Mickaël RYCKEBOER propriétaire d'une action	1
- SASU HORIZON CR Représentée par son président M. Mickaël RYCKEBOER propriétaire de quatre cent quarante-neuf actions	449
- SC CISIUM Représentée par son gérant M. Philippe SPLINGART propriétaire de deux mille cinq cent quarante-huit actions	2 548
	<hr/>
	3 000

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

SP

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SPLINGART, président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, établis par la Présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le trente et un décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

SP

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le trente et un décembre 2024.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de 498 926 Euros de la manière suivante :

- au compte « autres réserves » pour 498 926 €

Conformément à la Loi, nous rappelons qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 440 000 Euros, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 300 000 Euros, qu'une distribution de dividendes a été effectuée au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 150 000 Euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

M. Philippe SPLINGART  
Président  
« certifié conforme à l'original »

